

détruits ; au contraire, la seule compression du cerveau, qui abolit l'intelligence, les abolit tous.

Cette loi de relation est donc admise par tous dans la science, et la première proposition, dont M. Flourens s'est imposé l'examen, serait complètement justifiée ; il aurait démontré, en d'autres termes, que Gall n'a rien dit de neuf quand il a fait du cerveau le siège de l'ame, s'il n'avait voulu, en même temps, indiquer ses erreurs sur cette question incontestée, et par conséquent, réduire, par avance, de quelque chose, l'infallibilité, si légèrement acceptée, de cet habile observateur.

Gall et ses disciples, en effet, ont cru que le cerveau pris en masse était l'organe de l'ame, sauf à diviser après. Il paraît, d'après les affirmations positives de la physiologie actuelle, qu'il n'en n'est rien ; puisqu'il est admis, sans contradiction possible en face des faits, que, « si l'on enlève le cervelet à un animal, il ne perd que ses mouvements de locomotion ; si l'on enlève ses tubercules quadrijumeaux, il ne perd que la vue ; si l'on détruit sa moëlle allongée, il perd ses mouvements de respiration, et, par suite, la vie. » Le savant docteur en conclut légitimement qu'aucune de ces parties n'est organe de l'intelligence.

Les hémisphères cérébraux sont seuls représentatifs de l'intelligence, parce que l'intelligence n'est affectée que par eux, et qu'alors même, tout reste sauf dans l'homme, hormis l'intelligence. Ainsi en a décidé l'observation, depuis Gall ; et, moins que tout autre, le novateur pourrait-il contester ses oracles ? Il a fait appel à l'observation, et l'observation a ruiné ses rêves. Elle a dit souverainement que l'encéphale était un organe multiple, qu'il se composait : 1° du cervelet qui est le siège du principe de locomotion ; 2° les tubercules quadrijumeaux, siège du principe qui anime le sens de la vue ; 3° la moëlle allongée, siège du principe de la respi-